



République Française  
Département de la Moselle



## DECISION 2022-71

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant que dans le cadre de la restauration et de la prévention des inondations de l'Altbach, il est nécessaire de réaliser une étude faune flore afin d'obtenir l'autorisation de la Police de l'Eau pour réaliser le programme de travaux envisagé par la CCCE au titre de la GEMAPI,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de prestation intellectuelle « Etude faune flore de l'Altbach » est conclu le 30 août 2022 avec l'entreprise ECOLOR à 57930 FENETRANGE pour un montant de 16 600 € H.T.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 30 août 2022

Le Président  
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 01/09/2022

Le Président

Publiée le : 01/09/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le 01/09/2022



Decisions / Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024